

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

### Le Conseil d'Etat s'engage pour l'avenir des scieries vaudoises

**Le renforcement de la filière bois s'inscrit dans la ligne de la politique forestière vaudoise 2040 et les priorités du Plan climat vaudois. La mesure annoncée en 2023 sera financée au moyen du crédit-cadre cantonal pour les infrastructures industrielles (« crédit-cadre industrie ») de 15 millions de francs, déjà en vigueur. Sur cette enveloppe, 3 millions de francs sont réservés à la première transformation du bois. Cette solution permet d'agir rapidement, en recourant à un crédit existant et sans charger le budget cantonal.**

Activité à la croisée de la politique forestière et du développement économique, le sciage constitue le premier maillon - et le plus fragile - de la chaîne de production de bois local. Dans le canton de Vaud, le nombre de scieries a reculé d'environ 100 à la fin des années 1980 à une vingtaine aujourd'hui. En l'absence d'investissements ciblés, le risque est réel de voir disparaître les dernières scieries vaudoises à moyen terme, au détriment de l'emploi, des savoir-faire et de la valorisation locale d'une ressource durable.

Le renforcement de la filière bois concerne l'achat, la rénovation et la transformation d'infrastructures et d'équipements des entreprises vaudoises de la première transformation du bois (scieries). Les subventions sont plafonnées à 1 million de francs par projet et par entreprise et peuvent couvrir jusqu'à 35 % des coûts éligibles. Les entreprises concernées peuvent prendre contact avec le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).

#### Vaud, un grand canton sylvicole

L'objectif du dispositif est de contribuer à sécuriser le premier maillon à proximité des ressources naturelles - avec 10% des forêts en Suisse, Vaud est un grand canton sylvicole - et des entreprises de deuxième transformation, valoriser en cascade le bois et ses sous-produits, réduire les transports et les émissions, tout en pérennisant des emplois et des compétences utiles à d'autres branches, en particulier la construction.

*« La filière bois illustre bien le lien entre politique économique et politique climatique : en renforçant le sciage local, nous favorisons le bois de proximité dans la construction, réduisons les transports et maintenons des savoir-faire industriels dans le canton. Ce*

*dispositif assure la disponibilité d'une ressource locale en cohérence avec les nouveaux critères de durabilité dans la construction », déclare Isabelle Moret, cheffe du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIEP).*

Le recours au crédit-cadre « infrastructures industrielles » s'inscrit dans la continuité des objectifs du Plan climat vaudois (2<sup>e</sup> génération) et du Programme de législature 2022-2027, qui visent une réduction de 50 à 60 % des émissions d'ici 2030 et la neutralité carbone au plus tard en 2050. Juridiquement, l'aide repose sur l'art. 24, al. 2 de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE).

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 19 décembre 2025

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DEIEP, Isabelle Moret, conseillère d'Etat, **021 316 61 82**

DEIEP, Raphaël Conz, chef de service, Service de la promotion de l'économie et de l'innovation,  
**021 316 60 10**